

POSTE MAIL

Revue canadienne des postes / Canada Post Magazine
Postage paid

Envoi de publication canadienne
Contrat de vente no 0535680

CITÉ ÉDUCATIVE

LA REVUE DE L'AGEEFEP

VOL. 12 NO 1 SEPTEMBRE 1996

Casse-tête universitaire :
Comment économiser
30 millions et renouveler
les conventions
collectives?



NÉGOCIEZ VOTRE PLAN DE COURS!

Pour éviter les malentendus, négociez votre plan de cours au début de chaque trimestre. Le plan de cours, c'est une sorte de contrat que concluent les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

Un plan de cours adéquat comporte quatre clauses principales :

Entente intervenue entre les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

1) LES OBJECTIFS DU COURS :

Nous avons pris connaissance des objectifs généraux et particuliers de ce cours, nous savons comment ce cours s'insère dans le programme d'étude et de quelle façon nous pourrions utiliser les connaissances acquises.

2) LA DESCRIPTION DU CONTENU :

Après discussion, nous avons constaté que le contenu prévu est fidèle aux objectifs, qu'il est suffisamment précis et structuré et assez large pour englober les principaux problèmes inhérents au champ d'étude. Enfin, il est convenablement réparti sur le trimestre.

3) L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE :

Après discussion, nous avons convenu des moyens d'enseignement qui seront mis en œuvre: laboratoires, discussions, travaux en équipe, cours magistraux, exercices individuels. De plus, les sources documentaires nécessaires sont clairement indiquées.

4) L'ÉVALUATION :

Nous avons convenu que l'évaluation portera sur: des travaux, des exposés en classe, des examens périodiques, la participation aux cours. Nous avons convenu des critères de l'évaluation et sommes confiants qu'ils permettront de mesurer si nous avons atteint les objectifs du cours. Enfin, nous avons précisé les dates d'examens et de remise des travaux.



**NÉGOCIER SON PLAN DE COURS,
C'EST PRENDRE EN MAIN SA FORMATION !**



«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. Elle est généralement publiée quatre fois par année, en septembre, novembre, janvier et mars.

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

Direction artistique, graphisme et mise en pages

Signal création publicitaire

Administrateur

Denis Sylvain

Collaborateurs et collaboratrices

Louise Casavant, Martial Denis, Pierre Gravel, Laurent Spiriti

Révision

Services d'édition Guy Connolly

Impression

Imprimeries L'éclaireur

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne — contrat de vente no 0535680

Les auteur-e-s des articles publiés dans *Cité éducative* conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. L'édition générale, les titres et les sous-titres, les bas de vignettes et le choix des illustrations sont de la rédaction. Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Denis Sylvain, secrétaire général

Lise Audet, vice-présidente

aux affaires académiques

Ange Langlois, vice-président à l'organisation et à la vie associative

Laurent Spiriti, vice-président

aux Services aux étudiants

Secrétariat

Louise Daigneault



Adresse postale :

C.P. 6128,
 Succ. Centre-ville
 Montréal (Québec)
 H3C 3J7
 Tél. : (514) 842-3678

Des animaux pour guérir les blessures de l'âme 4

Éditorial : L'heure de vérité pour la formation continue à l'U. de M.? 7

Casse-tête universitaire : Comment économiser 30 millions et renouveler les conventions collectives? 8

Le président du SGPUM préconise le démantèlement de la FAS. 10

Des études supérieures à la FEP? Le doyen est optimiste! 12

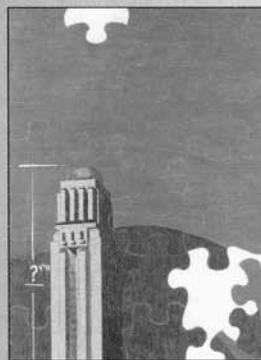
Des diplômé-e-s de la FEP s'illustrent. 14

Présence aux cours et travaux de groupes sont rarement obligatoires. 16

Anne Bélanger : «L'adulte qui retourne aux études ne recommence pas à zéro.» 18

L'AGEEFEP en bref 20

La FEP innove avec un Certificat en maintien à domicile. 22



En page couverture
 Illustration : Laurent Spiriti

DES ANIMAUX POUR SOULAGER LES BLESSURES DE L'ÂME

Martial Denis

Convoités par les hôpitaux, les centres d'accueil et les pénitenciers, des animaux à plumes, à poils et à écailles côtoient quotidiennement médecins et psychologues. Plus performants que le valium, ces fidèles compagnons combattent l'isolement des personnes âgées, rééduquent les détenus et aident les enfants autistes ainsi que les grands déprimés à entrer en contact avec leur environnement.



Illustration : Pierre Gravel

Selon plusieurs spécialistes de la zoothérapie, les bêtes font désormais figure de nouveaux médecins de l'âme dans un nombre croissant d'établissements spécialisés. La raison : les effets bienfaits que ces gourous à quatre pattes exercent sur la santé physique et mentale des malades et des personnes âgées. Promotrice des vertus thérapeutiques de Fido et Minou, la zoothérapie ou thérapie assistée par l'animal a maintenant acquis ses lettres de noblesse comme méthode clinique axée sur l'utilisation des animaux domestiques dans les milieux institutionnels et communautaires.

Si nos compagnons de vie partagent notre quotidien depuis des temps immémoriaux, leurs pouvoirs thérapeutiques n'ont commencé à être utilisés que vers les années quarante en Amérique du Nord. En 1942, dans l'État de New York, l'Air Force Convalescence Center fait appel à des chiens pour redonner courage aux blessés de guerre et accélérer leur guérison. En réalité, l'application de la zoothérapie remonte à plus de 150 ans. En 1792, à York Retreat, asile d'aliénés en Angleterre, on enseigne aux malades l'art de prendre soin de petits animaux de ferme. Un établissement pour épileptiques adopte la même approche en Allemagne, à Bielfeld, en 1867.

Plus près de nous, à l'hôpital Douglas de Verdun, les expériences de zoothérapie, intégrées au programme de traitement, se poursuivent depuis 1984 sous l'œil vigilant des thérapeutes Raymond Plouffe et Lianne Duggan. En fait, le service de zoothérapie, situé au sous-sol de l'établissement, constitue une véritable ménagerie où cohabitent dans un joyeux désordre les chiens Oscar, Jasmine, Sam et Ti-Gus le pékinois ainsi que le reste de la troupe composée de deux colombes, un perroquet, un cochon d'Inde (Cheesewiz), un lapin, une perdrix, un poisson et deux chats.

Accueillant environ 70 patients par semaine, en groupe ou sur une base individuelle, le personnel médical traite des enfants et des adultes souffrant de problèmes psychiatriques ainsi que des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer. Il mise, par le biais de visites régulières, sur un contact continu des patients avec Cheesewiz et ses com-

pères pour rétablir leurs capacités fonctionnelles et améliorer leur bien-être physique et mental.

SÉLECTION RIGOREUSE

«Un programme de zoothérapie nécessite une planification soignée, précise Raymond Plouffe. L'équipe soignante, formée entre autres de zothérapeutes, évalue les malades cas par cas et consulte ceux d'entre eux qui désirent apprivoiser des animaux. Les personnes affichant des craintes extrêmes à l'égard des bêtes sont exclues du programme. Ensuite, l'équipe multidisciplinaire sélectionne les patients selon leur motivation ou profil clinique et les dirige vers l'unité de zoothérapie.»

Ancien dresseur de chiens, Raymond Plouffe choisit les animaux en essayant d'harmoniser leur caractère avec le tempérament des patients. Se fiant aux critères de tests américains, il ne retient parmi les chiens que ceux dont le caractère se prête aux interventions thérapeutiques, soit les «dominants-passifs», les «soumis-passifs» et les «neutres». L'éducateur dresse lui-même les bêtes en mettant en valeur leurs points forts : souplesse de caractère, adaptabilité, douceur, résistance au stress, degré de confiance élevé à l'égard des humains. Avant l'étape de sélection, les animaux passent entre les mains d'un vétérinaire pour un examen médical.

DES SÉANCES ANIMÉES

Pendant les séances, les zothérapeutes tentent de stimuler la curiosité et l'intelligence des patients en suscitant des conversations sur l'anatomie et le comportement des bêtes. Ils organisent aussi des jeux psychomoteurs comme les courses à obstacles, où les chiens franchissent les parcours en obéissant aux ordres de leurs maîtres. Ce type d'exercice vise à développer l'esprit d'équipe des patients et leur sentiment d'attachement à l'animal. Au besoin, on les initie au toilettage des animaux. Un par un, Ti-Gus, Rex, Jasmine et les autres sont brossés, nettoyés, choyés, câlinés et nourris. Derrière chaque malade, un thérapeute veille à l'accomplissement des tâches.

Les patients se sentent acceptés, valorisés dans leurs interactions avec les

animaux. En 10 ans d'interventions au centre Douglas, tout s'est déroulé selon les règles, à part quelques anicroches. «Une fois, un jeune patient, se croyant sans doute sur Neptune, raconte Raymond Plouffe, a empoigné par la queue Dada, chien schitzue, et l'a "swigné" dans la voie lactée avant de le faire atterrir sur le plancher des vaches!»

DES EFFETS SURPRENANTS

Comment expliquer que les bêtes soient des compléments essentiels à l'intervention thérapeutique? Étudiant les interactions entre l'enfant et l'animal, le professeur Hubert Montagner, de l'Université de Besançon, estime que l'animal est un pédagogue irremplaçable. «À travers l'animal, l'enfant découvre la naissance, le nourrissage, les jeux, l'affection, la maladie et aussi, cruelle et nécessaire leçon, la mort», fait-il observer au cours d'une communication présentée au colloque de Royaumont en 1981. La psychologue a également démontré que le simple fait de caresser un lapin, un chien ou un chat peut diminuer la tension artérielle et l'anxiété.

«Les animaux ne jugent pas et n'exercent aucune discrimination, affirme Ara Dakessian, psychiatre à l'Hôpital Rivière-des-Prairies. Ils sont aussi moins menaçants que les adultes. Avec les enfants surtout, c'est très important. Ceux qui souffrent de gros problèmes psychiatriques éprouvent beaucoup d'anxiété à l'égard des adultes. Ils se retirent dans leur petit monde et conservent encore un désir et un besoin de communiquer, mais trouvent ça trop menaçant. Le chien ou le chat réveille ce désir sans ranimer l'angoisse du jeune patient et sans que la communication verbale ne soit nécessaire.»

En milieu institutionnel, l'animal devient aussi un catalyseur social, selon Pierre Chassay, directeur des activités physiques et récréatives de l'Hôpital Rivière-des-Prairies. Il favorise la sociabilité et développe le sens des responsabilités des patients. Les chiens, entre autres, séduisent l'entourage par leur beauté et leur adresse. De plus, l'amour inconditionnel des animaux rassure les handicapés et les motive à modifier leurs comportements sociaux, souligne M. Chassay.

MÉDECINE DOUCE

La thérapie assistée par l'animal fait également partie des médecines douces, explique Line Vinet, psychologue de Zoothérapie Québec, un des seuls organismes à but non lucratif voué autant à l'intervention clinique qu'à l'éducation et à la prévention. «Les personnes âgées constituent l'un des nos principaux groupes cibles avec les enfants des garderies et des écoles. Notre objectif, dans les centres d'accueil, consiste à établir des relations privilégiées avec les patients, à les valoriser tout en les initiant à des tâches d'entretien des animaux», précise Line Vinet.

Les thérapeutes à quatre pattes de Zoothérapie Québec travaillent côte à côte avec des ergothérapeutes, des récréologues, des infirmières et des travailleurs sociaux des centres Jean-de-Lalande, Jacques-Viger, Ernest-Routhier et de l'hôpital Sacré-Cœur de Montréal. De concert avec le CLSC Ahuntsic, Zoothérapie Québec a lancé récemment un projet d'interventions à domicile visant à prévenir l'isolement des personnes âgées dans les quartiers Villeray et Ahuntsic. Ses chiens d'utilité, composés surtout de labradors, de caniches et de golden retrievers, se prêtent volontiers au jeu des câlins avec les personnes âgées, contribuant ainsi à leur réconfort.

DU CENTRE D'ACCUEIL À LA PRISON

L'apport thérapeutique des animaux est de plus en plus reconnu par les direc-

tions des pénitenciers. Caroline Mangez et Vincent Rousselet-Blanc évoquent, dans leur livre *Les animaux guérisseurs*, le projet mené par le vétérinaire Earl Strimple à la prison de Lorton en banlieue de Washington. Implanté depuis 1982, le programme permet à 50 détenus d'adopter un animal et d'apprendre à le soigner dans leur cellule.

En prison, l'animal joue le rôle d'un travailleur social en facilitant la réinsertion des détenus. La réclusion devient plus supportable pour les prisonniers, car ils se sentent responsables d'un animal qu'ils soignent, nourrissent et cajolent. Cette expérience les revalorise et redonne un sens à leur vie. Par ailleurs, les autorités de l'établissement constatent une nette amélioration des relations entre les prisonniers et les gardiens. Selon une étude citée par Rousselet-Blanc et Mangez, «les problèmes de discipline ont diminué, les conduites agressives sont beaucoup moins violentes et le racisme s'est atténué».

Certes, les animaux ne peuvent remplacer les thérapeutes à deux pattes, mais ils peuvent accélérer la guérison des patients, à domicile ou en milieu institutionnel. Les auxiliaires à quatre pattes révolutionneront-ils les méthodes cliniques des hôpitaux de l'an 2000? Quoi qu'il en soit, l'ère de la zoothérapie s'accommode fort bien des restrictions budgétaires. En effet, le recours aux animaux peut s'avérer des plus rentable : les frais consacrés aux produits Meow Mix ne dépasseront

jamais les notes d'honoraires des psychiatres.

LA COMPAGNE DES DERNIÈRES ANNÉES

Irène, 79 ans bien sonnées, habite à la résidence Robert-Cliche, rue Bellechasse à Montréal. Ce centre d'accueil prodigue des soins aux personnes âgées malades. Dans la chambre qu'Irène occupe à la résidence, une cage, placée près de la porte d'entrée, abrite une perruche. Guilda, c'est son prénom, fait partie de l'existence d'Irène depuis trois ans. Sa fille lui en a fait cadeau.

Surprise et comblée, Irène s'est attachée rapidement à Guilda, qui partage, depuis, les joies et les peines de sa compagne. «Je ne peux plus me passer de sa présence. C'est tellement beau, un oiseau!», confie-t-elle d'une voix tremblotante.

Se sentant utile parce qu'elle a un petit être fragile à protéger, à cajoler, Irène garde le sourire et retrouve son enthousiasme d'antan. «Un petit oiseau, ça comble les heures creuses. Je parle à Guilda, je lui raconte des histoires. Je la prends dans mes mains et la laisse un peu voler. Ma perruche, c'est comme un printemps qui n'en finit plus. Je ne me sens jamais seule avec elle.» Tout bien réfléchi, la zoothérapie commence peut-être comme cela, par une simple histoire d'amour.



● CLINIQUE MÉDICALE

Médecine générale : consultations d'urgence, chirurgie mineure, premiers soins, consultations médicales, examens gynécologiques, dépistage MTS, désensibilisation aux allergies, etc.

Médecine spécialisée : dermatologie, hypertension artérielle, médecine interne, psychiatrie.

Rendez-vous et information : 343-6452

● SOINS INFIRMIERS

Premiers soins, traitements, test de grossesse (urine), vaccination, santé-voyage et information sur la contraception, les MTS et divers problèmes de santé.

Information : 343-6505

● SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Radiologie, physiothérapie, laboratoire.

Information : 343-6513

● NUTRITION

Consultation individuelle sur rendez-vous.

Sessions de groupe pour les personnes ayant des problèmes de poids ou d'obsession de la minceur : 3 sessions de 10 rencontres (septembre, janvier, avril).

Information : 343-6111 poste 1773

● SANTÉ PRÉVENTIVE

À chaque année, le Service de santé tient des activités et distribue divers outils d'information touchant la nutrition, la santé-voyage, les MTS et le SIDA. Certaines activités se déroulent au cours du Festival de la santé et en mars, Mois de la nutrition.

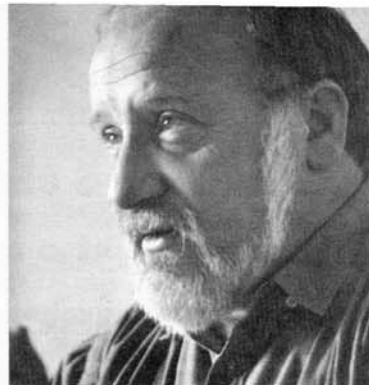
Information : 343-6111 poste 1413



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service de santé

Pavillon des Services aux étudiants, 2101, boul. Édouard-Montpetit (en face du CEPsum)

L'heure de vérité pour la formation continue à l'U. de M.?



Depuis le début de l'été, selon le mandat que lui a donné le Conseil de l'Université, le Groupe de réflexion sur les priorités institutionnelles (GRÉPI) planche sur un projet de transformation majeure de l'Université. L'opération sera forcément douloureuse puisqu'elle vise à réaliser des économies de l'ordre de 30 millions de dollars, à la fois pour éviter que l'établissement s'enlise dans un déficit structurel et pour dégager une marge de manœuvre nécessaire au financement des innovations, notamment les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Aucune unité de l'Université n'étant totalement à l'abri de l'examen du GRÉPI - on a même évoqué l'hypothèse de la disparition de certaines facultés -, une question nous vient à l'esprit : dans cette réforme, qu'advient-il de la «formation continue», l'appellation nouvelle de ce qu'on désignait jadis comme l'«éducation permanente» ou l'«éducation des adultes»? On ne le saura pas avant la mi-septembre, au moment où le groupe de travail déposera son rapport au Conseil de l'Université.

Dans un mémoire destiné au GRÉPI, que le Conseil de direction a adopté au début de juillet, l'Association reconnaît volontiers que, devant la crise financière que vivent tous les établissements universitaires, nul ne saurait se cramponner au statu quo. Cela dit, à moins qu'on fasse la preuve du contraire, plusieurs éléments militent en faveur du maintien, voire du développement de la Faculté de l'éducation permanente, dont sa popularité. En effet, la FEP accueille annuellement entre 8 000 et 9 000 étudiant-e-s à chacun des trimestres d'automne et d'hiver, et elle a décerné cette année plus de 700 baccalauréats.

Contrairement à d'autres universités, la FEP n'est pas tombée dans le piège de la multiplication des program-

mes de certificats. Elle en compte une trentaine, répartis dans trois familles clairement définies : santé, communications appliquées et travail. Qui plus est, tous les programmes ont été révisés en profondeur au cours des dernières années, ce qui a entraîné un resserrement des contenus, et ils comportent une approche multidisciplinaire qui évite la surspécialisation qu'on déplore trop souvent dans les programmes de 1^{er} cycle.

Une étude réalisée l'an dernier a démontré par ailleurs que le taux de persévérance dans les programmes de la FEP s'élevait au minimum à 42 %, soit plus que dans les baccalauréats non contingentés de l'U. de M. (39,8 %), les programmes de majeur (40,2 %), les programmes de mineur (28,7 %) et les microprogrammes (20,7 %). Cette performance se compare très avantageusement avec celle des autres universités québécoises : le modèle facultaire n'y serait-il pas pour quelque chose?

La FEP constitue par ailleurs un apport financier non négligeable pour l'Université, elle qui comptait en 1993 pour 12,6 % de tous les crédits de l'Université mais pour seulement 5,72 % des dépenses d'enseignement et de recherche. On n'a d'ailleurs jamais démenti l'affirmation de l'AGEEFEP voulant que les activités de la Faculté procurent à l'Université des revenus de plus de 25 millions de dollars alors que le budget de la Faculté se chiffre à environ 12 millions.

Il faut aussi noter que ces résultats sont d'autant plus probants que la FEP est largement dépendante des autres facultés de l'Université, qui ne font rien pour favoriser son développement, bien au contraire. Que serait la FEP si elle disposait du même pouvoir que les autres facultés pour créer ses programmes, offrir à ses étudiant-e-s des baccalauréats avec appellation et des programmes d'études supérieures, une politique

d'équivalences de cours et de reconnaissance des acquis ainsi que des méthodes pédagogiques andragogiques? Le GRÉPI n'a-t-il pas l'occasion de lever enfin tous les obstacles qui entravent l'évolution de la FEP?

Si l'AGEEFEP n'a pas l'obsession des structures, elle défend cependant avec vigueur le principe que la formation continue est nettement distincte des études dites régulières de 1^{er} cycle. Pour qu'existe une véritable culture de formation continue, quel que soit le modèle retenu, il faudra à tout le moins maintenir une direction générale de la formation continue composée de professionnels et de chercheurs au fait des plus récents développements en la matière, qui seraient adéquatement représentés dans toutes les instances universitaires.

Toute éventuelle modification du modèle organisationnel de la formation continue devrait également s'effectuer dans le respect de l'esprit et de la lettre de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*, qui reconnaît explicitement le caractère distinct de l'éducation permanente. Les membres de l'AGEEFEP, qui investissent depuis plus de 10 ans pour se construire une solide organisation, n'accepteraient certainement pas qu'on nie leur particularité.

Pour l'heure, sur la foi de l'information dont elle dispose, l'AGEEFEP ne peut que favoriser le maintien du modèle de la Faculté de l'éducation permanente. Si le GRÉPI choisissait une autre voie, il y aurait une condition du succès de toute réforme : la participation active des autorités de la Faculté et de l'Association étudiante à toutes les étapes de réflexion et de réorganisation.

Robert Martin

Le président,
Robert Martin



LES CHARGÉ-E-S DE COURS PARLENT OUVERTEMENT DE GRÈVE

Casse-tête universitaire : comment économiser 30 millions tout en renouvelant les conventions collectives?

Claude Garon

Du rific pointé à l'horizon de l'Université de Montréal cet automne pour découdre d'un enjeu en forme de casse-tête chinois : comment économiser 30 millions de dollars dans le budget de l'Université, dont 6,2 millions à très court terme, tout en renouvelant la convention collective des chargé-e-s de cours, des professeur-e-s, des employé-e-s de soutien et des employé-e-s d'entretien? Chez les chargé-e-s de cours, on parle même de grève générale pendant le trimestre d'automne. Or, les chargé-e-s de cours sont responsables d'environ la moitié de l'enseignement au premier cycle et de la quasi totalité à la Faculté de l'éducation permanente. Au-delà de la question financière, l'issue du pugilat patronal-syndical tracera les contours de l'Université de Montréal de l'an 2000.

Échus depuis des lunes, les contrats de travail de tous les groupes n'ont pas été vraiment négociés depuis 1992. À compter de ce moment, c'est l'État québécois qui a dicté les paramètres de la rémunération dans les secteurs public et parapublic, notamment à la faveur de la loi 102, qui a rogné sur les salaires. Si la loi, honnie des syndiqué-e-s, appartient au passé, et que l'État autorise en principe une modeste augmentation de salaire de 1 % pour la prochaine année, celle-ci est loin d'être automatique et dépend de la situation financière de chaque établissement. Or, l'Université de Montréal n'a rien à offrir, bien au contraire : pour réaliser

ses objectifs financiers de l'année 1996-1997, l'établissement entend retrancher 6,2 millions de dollars, soit 3 % de la masse salariale. La ponction serait de 1 % dans les salaires proprement dits et de 2 % dans la contribution de l'employeur au fonds de retraite. L'opération pourrait même se répéter en 1997-1998.

L'OMBRE DE GRÉPI

Outre ce premier péril, une ombre encore plus inquiétante, mais au profil encore flou, plane sur la communauté universitaire de l'U. de M. : les cogitations du Groupe de réflexion sur les priorités institutionnelles (GRÉPI), qui réfléchit depuis la fin du printemps sur une réorganisation majeure de l'établissement (voir aussi l'éditorial en page 7). L'objectif? Ambitieux : réduire de 30 millions de dollars les dépenses de l'Université de façon à éponger le déficit accumulé de 20 millions que l'établissement traîne depuis le début des années quatre-vingt, à éviter qu'il s'enlise dans un déficit structurel et à dégager une marge de manœuvre pour financer l'innovation, notamment au chapitre des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

On ne connaîtra les orientations du GRÉPI qu'à la mi-septembre, au moment où il déposera son rapport au Conseil de l'Université, mais on sait que de gros morceaux ont été dans sa mire, y inclus la configuration des facultés - y en a-t-il qui disparaîtront? - et une hiérarchisation des départements et des programmes, dont certains se retireraient des études supérieures et se limiteraient au premier cycle. Sur cette dernière question, les professeur-e-s sont particulièrement aux abois (voir texte en page 10).

LES CHARGÉ-É-S DE COURS

Dans ce contexte général, chacun des quatre groupes d'employé-e-s a ses propres priorités et stratégies. Ainsi en est-il du Syndicat des chargés et chargé-e-s de cours (SCCCUM), le groupe qui trépi-gnait le plus d'impatience à la mi-juillet, le seul aussi qui parlait ouvertement de grève pendant le trimestre d'automne. Le SCCCUM négocie avec l'Université depuis plus d'un an - il a même mené une grève perlée d'une semaine pendant le trimestre d'hiver -, mais l'impasse était si totale au cours de l'été qu'il a recouru à la conciliation.

«L'employeur est en demande sur à peu près tous les points», affirme le président du syndicat, M. François Cyr. Il rappelle à ce propos le cœur du litige, soit la volonté patronale de ramener de six à deux le nombre maximum de cours que pourrait obtenir un chargé-e de cours dans une année, une mesure totalement incompatible avec le désir des chargé-e-s de cours de s'intégrer davantage dans la vie de l'Université. Le syndicat refuse aussi catégoriquement de laisser à l'employeur, comme il le réclame, le droit de modifier à sa guise les exigences de qualification à l'emploi. Mises bout à bout, ces mesures réduiraient à néant le mécanisme d'attribution des cours, qui ne procure déjà qu'une très relative sécurité d'emploi aux chargé-e-s de cours. Membre de la délégation patronale à la table de négociation, la direction de la Faculté de l'éducation permanente, selon la version syndicale, ferait partie des faucons dans ces pourparlers. La FEP tiendrait mordicus à cette plus grande flexibilité; le syndicat, lui, y voit plutôt le règne de l'arbitraire.

Ailleurs, des problèmes similaires se sont pourtant réglés autrement, comme l'écrivait M. Cyr dans un numéro spécial de *L'info-SCCCUM* consacré à la négociation : «Pendant ce temps, à l'UQAM,



le syndicat des chargé-e-s de cours vient de signer, sans aucun conflit avec l'employeur, une entente de principe qui favorise une plus grande intégration des chargé-e-s de cours à la vie pédagogique, un élargissement de la tâche du ou de la chargé-e de cours et un meilleur accès au travail. L'UQAM offre à ses chargé-e-s de cours une amélioration de conditions normatives déjà largement supérieures aux nôtres à l'Université de Montréal.»

M. Cyr est d'autant plus surpris de la rigidité des négociateurs patronaux qu'il reçoit des signes tout à fait contraires du rectorat, où il se trouverait des partisans d'une plus grande intégration des chargé-e-s de cours. L'explication qu'il donne de cette «schizophrénie», pour reprendre ses mots, n'est pas dénuée d'intérêt : deux tendances s'affronteraient présentement au sein de la direction, l'une qui se cramponnerait à l'*Énoncé de mission et de priorités institutionnelles* adopté il y a quelques années, une vision élitiste qui voudrait faire de l'U. de M. «la» grande université francophone du Québec, axée sur les études supérieures et la recherche; l'autre, qui se fonderait sur un idéal plus démocratique de favoriser l'accès aux études universitaires pour le plus grand nombre. Plus qu'une crise financière, estime M. Cyr, l'Université de Montréal vit une crise idéologique.

Dans les circonstances, M. Cyr prévoit donc un «automne chaud», car les chargé-e-s de cours n'ont pas l'intention d'attendre plus longtemps et ils veulent avoir en main une nouvelle convention collective d'ici la pause de Noël. Avant la première neige, à moins d'un déblocage de dernière minute, la direction du SCCUM convoquera donc une assemblée générale de ses membres et sollicitera un mandat de grève.

Si l'on en croit *L'Info-SCCUM*, quelque 95 % des membres du syndicat auraient respecté le mot d'ordre de grève perlée l'hiver dernier. En serait-il ainsi pour une grève générale? Si tel était le cas, le fonctionnement de l'Université serait très sérieusement perturbé, voire paralysé.

LES EMPLOYÉS DE SOUTIEN

Du côté du Syndicat des employés de l'Université (SEUM), qui représente

les employé-e-s de bureau et le personnel technique, l'assemblée générale tenue au début de l'été a opté pour la fermeté : pas question de laisser l'employeur récupérer d'autres millions à même la masse salariale et les avantages sociaux d'une catégorie d'employé-e-s dont la moyenne de salaire gravite autour de 28 000 \$ par année. Le Syndicat revendique même l'augmentation salariale accordée dans le secteur public et parapublic.

Sous la plume de la présidente, M^{me} Suzanne Bertrand, le numéro estival du journal *Le Syndiscope* écrivait ainsi : «[...] le nombre d'abolitions de postes depuis 1993 est éloquent (157 au 1^{er} juin 1996), 42 abolitions annoncées pour juin 1997) et un nombre important d'abolitions est à venir suite au programme de départ volontaire (110 départs). Il ne faut pas oublier non plus le non-remplacement du personnel régulier absent temporairement. On observe une diminution importante du nombre de personnes temporaires; 181 personnes temporaires en moins comparativement à avril 1993.»

Toujours selon M^{me} Bertrand, outre les abolitions de postes, les employé-e-s de soutien ont fait largement leur part au cours des dernières années en acceptant une charge de travail plus lourde, une plus grande mobilité du personnel et une application souple de la convention collective. Entre autres, le syndicat a consenti «l'étalement sur trois ans du versement de la rétroactivité dans le dossier de la relativité salariale».

Le SEUM s'en prend aussi à la politique de décentralisation de l'Université : «Chaque unité a son budget et nous avons trop souvent assisté à une course aux dépenses en fin d'année budgétaire dans le but d'obtenir le même budget ou davantage l'année suivante», lit-on dans *Le Syndiscope*, qui ajoute que ce mode de fonctionnement «entraîne une certaine paralysie dans les décisions qui doivent être prises».

LES EMPLOYÉS D'ENTRETIEN ET DE MÉTIER

Le Syndicat des employés d'entretien (SEEUM), qui regroupe environ 240 membres, doit lui aussi renouveler sa convention collective. Le président

élu au début de l'été, M. Larry Gagnon, notait à la mi-juillet qu'il n'y avait pas encore eu de négociations formelles. M. Gagnon prévoit que l'Université cherchera à réduire le «plancher d'emploi», une protection dont le SEEUM est seul à jouir à l'Université. Cela dit, le plancher d'emploi ne constitue pas une protection absolue, car, au cours des dernières années, de nombreux postes permanents ont été transformés en postes dits «cycliques»; les titulaires de ces postes ne travaillent que 32 semaines par année. Comme les autres groupes, les employé-e-s d'entretien et de métier n'apprécient guère la volonté de l'Université de récupérer 3 % de la masse salariale

Au SEEUM, on ne parle toutefois pas de grève, mais on doute du réalisme des négociateurs de l'Université de conclure une entente d'ici le 15 septembre puisque la période des vacances empêche à toutes fins utiles le syndicat de tenir une assemblée générale qui décidera de la ligne de conduite à adopter.

L'AGEEFEP EST DANS L'EXPECTATIVE

Particulièrement touchée par une éventuelle grève des chargé-e-s de cours, qui fermerait littéralement la Faculté de l'éducation permanente, l'AGEEFEP était dans l'expectative au cours de l'été.

À l'occasion de la grève perlée de l'hiver dernier, l'Association étudiante et le SCCUM ont conclu un protocole d'entente en vertu duquel l'AGEEFEP appuie les revendications des chargé-e-s de cours. En contrepartie, le syndicat s'était engagé à informer adéquatement les étudiant-e-s du *modus operandi* de la grève et à encourager «ses membres, le cas échéant, à déplacer les dates de remise de travaux, d'examen ou de toute autre activité d'évaluation, de manière à ne pas affecter les étudiantes et les étudiants dans la complétion de leur session d'hiver».

Il reste à savoir - on l'ignorait à la mi-juillet - s'il sera possible de conclure une entente similaire dans le cadre d'une grève plus musclée.

M. André Tremblay, président du SGPUM : «Au lieu d'amputer la masse salariale, l'U. de M. pourrait économiser des millions en démantelant la Faculté des arts et des sciences»

Claude Garon

«Depuis quelques années, les professeurs de l'Université de Montréal travaillent davantage pour une moindre rémunération. Le corps professoral est démoralisé, mais son potentiel de réaction est très grand : la direction de l'établissement joue avec de la dynamite. Au lieu de chercher à amputer davantage la masse salariale, l'Université pourrait économiser des millions de dollars en démantelant la Faculté des arts et des sciences, une faculté ultrabureaucratifiée qui est comme un État dans l'État et qui paralyse le fonctionnement de l'Université.»

Si les membres du Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM) sont dans le même état d'esprit que leur président, M. André Tremblay, les négociations pour le renouvellement de la convention collective seront très houleuses. Aux dires de M. Tremblay, l'acceptation des offres patronales se traduirait pour les professeur-e-s par une perte de rémunération de 7 % au cours des deux prochaines années, soit 3 % pour chacune des années 1996-1997 et 1997-1998 (1 % du salaire proprement dit et 2 % de la contribution de l'employeur à la caisse de retraite), plus le non-paiement de la hausse salariale de 1 % consentie par l'État dans la fonction publique et parapublique. Or, estime M. Tremblay, «l'échelle salariale des professeurs de l'Université de Montréal n'est plus compétitive comparativement à celle des autres grandes universités québécoises et, évidemment, des universités américaines.» M. Tremblay s'objecte en particulier à la volonté de l'employeur de mettre la main sur le surplus actuariel de la caisse de retraite, ce qui équivaldrait, selon lui, à «puiser dans le bas de laine

des employés de l'Université pour couvrir des dépenses courantes».

Toutefois, ce que craint comme la peste le SGPUM, c'est la constitution d'un corps professoral à «deux vitesses», dont une partie mènerait une carrière prestigieuse en recherche et en enseignement aux cycles supérieurs alors que l'autre partie serait confinée à l'enseignement au premier cycle. Ce danger se présente de deux façons : l'octroi de primes de marché en sus du salaire prévu dans la convention collective, un système qui a pris de l'ampleur au cours des dernières années, ainsi que le redéploiement des activités universitaires qui résultera éventuellement des travaux du Groupe de réflexion sur les priorités institutionnelles (GRÉPI).

Sur le premier point, M. Tremblay rappelle qu'environ la moitié des professeur-e-s engagés depuis six ou sept ans bénéficient d'une prime de marché, ce qui prouve que la rémunération prévue dans l'échelle salariale n'est pas compétitive. L'on devine qu'un tel système comporte à tout le moins l'apparence d'un régime discrétionnaire et qu'il est difficilement compatible avec les principes traditionnels du syndicalisme, car il institue chez les professeur-e-s une forme de hiérarchie sur laquelle le syndicat n'a aucune emprise.

Pour des raisons similaires - le danger de créer deux catégories de professeur-e-s -, le SGPUM est catégoriquement opposé à l'une des hypothèses qu'étudie le GRÉPI, à savoir d'abandonner la recherche et les études supérieures dans certains programmes jugés moins performants, qui se limiteraient alors à l'enseignement au premier cycle. Que subsisterait-il de la solidarité syndicale déjà imparfaite des membres du SGPUM - les égos sont gros, et on ne fait pas facilement consensus chez les savant-e-s de haut vol - si le membership syndical était divisé

structurellement en deux groupes aux intérêts distincts et possiblement contradictoires? Dans les faits, en raison du système des primes, l'embryon de cette dichotomie du corps professoral à déjà germé, et qui sait jusqu'à quel point ce phénomène a pu entraver le dynamisme du SGPUM, qui n'a certainement pas vécu ses plus grandes heures de gloire au cours des dernières années, peut-être victime de la bipolarité de ses troupes. «Sans l'avoir cherché et par un concours de circonstances», souligne-t-il, c'est d'ailleurs dans ce contexte que M. Tremblay a accédé à la présidence du syndicat il y a un peu plus d'un an. L'un de ses défis sera sans doute de refaire l'unité des troupes, car, pour peu qu'ils fassent bloc, les professeur-e-s jouissent d'un immense pouvoir dans l'Université.

Il est cependant loin d'être assuré qu'ils bénéficieront de la sympathie de la population en cas de conflit. À raison ou à tort, les professeur-e-s souffrent d'une image de privilégiés aux yeux de l'opinion publique en général et d'une partie au moins des partenaires de la communauté universitaire en particulier, eux dont la rémunération, si on inclut tous les avantages, est en moyenne de 90 000 \$ par année. Outre le fait que les professeur-e-s de l'U. de M. sont moins bien rémunérés que leurs homologues de l'Université Laval et de l'Université McGill, M. Tremblay invoque en leur faveur le caractère tardif du début de la carrière universitaire. En raison de la longueur des études - ceux qu'on embauche ont en général fait des études postdoctorales et de la recherche -, rappelle-t-il, «les hommes entreprennent leur carrière de professeur en moyenne à 35 ans; les femmes, à 36 ans».

Cet argument convaincra-t-il les sceptiques? Il sera notamment intéressant de voir si la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) se prononcera sur cette question et, si oui, dans quelle



mesure sa position s'inspirera du courant anti baby-boomer - et parfois antisyndical - qui anime une bonne partie de la jeune intelligentsia québécoise.

Qu'en est-il des négociations proprement dites? Disons qu'elles ont fort mal commencé, car les parties ne s'entendaient même pas sur la date d'échéance du contrat de travail, un imbroglio né de la loi 102 qui a imposé le régime salarial dans la fonction publique et parapublique. Le SGPUM estimait que la convention collective était échue le 30 novembre 1994; la direction de l'Université, le 30 mars 1995. Un commissaire du travail a initialement donné raison à l'Université, mais le tribunal du travail a renversé ce verdict en appel. La décision a été rendue cet été.

En dépit de ce litige, les négociations ont tout de même été amorcées en février dernier, d'abord sur une «base lente», pour reprendre les mots de M. Tremblay, puis un peu plus rapidement. Plusieurs rencontres de négociation ont cependant été annulées. Comme l'ont noté les porte-paroles d'autres groupes d'employé-e-s, M. Tremblay considère que l'Université cherche à «opérationnaliser ses orientations budgétaires dans les conventions collectives». Or, estime-t-il, les membres du SGPUM ne sont pas d'accord pour renoncer à plus de trois millions de dollars, soit environ la moitié des 6,2 millions de dollars que cherche à économiser l'établissement.

D'autres points sont également en litige, dont la reclassification de l'échelle

salariale, l'intégration de chercheurs qui ont un statut précaire, l'amélioration de la procédure de griefs et la féminisation du corps professoral. Sur ce dernier point, M. Tremblay rappelle que l'U. de M. est loin d'avoir atteint l'objectif de 35 % requis selon la disponibilité géographique de candidatures féminines dans la région montréalaise.

Si l'Université doit absolument réaliser des économies substantielles, il existe d'autres moyens de le faire, selon M. Tremblay, par exemple, en démantelant la Faculté des arts et des sciences, qui «constitue un rectorat de trop». La FAS équivaut à elle seule à une université et elle est de loin la plus importante faculté de l'U. de M. puisqu'elle regroupe environ la moitié de toute la clientèle étudiante. «À partir d'un certain seuil, il n'existe plus d'économie d'échelle, car c'est la bureaucratie qui s'installe. C'est le cas à la FAS, qui compte 162 cadres académiques et administratifs. Le gigantisme de cette faculté paralyse le dynamisme institutionnel», affirme M. Tremblay. Ce dernier croit qu'il serait préférable de scinder la FAS en quatre ou cinq facultés, par exemple Arts, Sciences, Lettres et Sciences sociales, qui pourraient très bien fonctionner avec environ 80 cadres au total. M. Tremblay rappelle aussi que la Faculté des arts et des sciences a été créée pour favoriser l'interdisciplinarité. «Or, les gens qui y travaillent ne se parlent jamais», affirme-t-il.

Le président du SGPUM note par ailleurs que les difficultés financières de

l'Université sont aggravées par le déficit accumulé de 20 millions de dollars que l'établissement traîne depuis le début des années quatre-vingt. Dans une étude réalisée l'an dernier pour le compte de la Coalition des associations et syndicats de l'U. de M., un économiste de l'UQAM, M. Ahmed Naciri, s'était dit d'avis que l'Université aurait très bien pu résorber ce déficit dans la période faste de 1985 à 1990, mais qu'elle a choisi plutôt de hausser ses dépenses. L'établissement porte aujourd'hui le poids de ses décisions passées.

Au moment où des nuages menaçants s'amoncellent dans le ciel universitaire, le président du SGPUM se dit inquiet de ne pas sentir chez les dirigeants de l'établissement que «la priorité, ce sont les professeurs et les étudiants». Il s'indigne aussi contre tous ceux qui prescrivent sans nuances une cure d'amaigrissement radicale : «L'Université de Montréal a été un instrument de libération du peuple québécois. Aujourd'hui, on veut la ratatiner, la déposséder de ses moyens; on la déprime. Il est temps que nous réagissions, que nous retrouvions notre dynamisme passé, que nous nous donnions des tribunes de réflexion et des moyens d'action.»

Les professeur-e-s pourraient-ils aller jusqu'à la grève pour faire valoir leurs points de vue? «Ce sont eux qui décideront», laisse tomber M. Tremblay, sans plus de commentaires.

SOCP

Consultations psychologiques

Difficultés personnelles, familiales, conjugales ou scolaires. Consultations (max. 35) par des psychologues membres de l'Ordre des psychologues du Québec.

Étudiants U de M - 10\$ à 20\$/entrevue

Orientation scolaire et professionnelle

Choix de carrière, réorientation professionnelle, retour aux études. Démarche individuelle ou en groupe avec des conseillers d'orientation : consultation, tests, exercices de connaissance de soi.

Étudiants U de M - 10\$/entrevue

SOCP

Pavillon des Services aux étudiants
2101, boul. Édouard-Montpetit
3^e étage (métro Édouard-Montpetit)

343-6853

Consultation psychologique et orientation (renseignements, rendez-vous et urgence)

Service d'orientation et de consultation psychologique

Information scolaire et professionnelle

Information sur les programmes d'études, les professions, le marché du travail, les études à l'étranger, etc. Annuaire des universités à travers le monde et banques de données (Repères et Séjours). Conseillers en information scolaire et professionnelle disponibles sans frais et sans rendez-vous.

Ateliers

Développement personnel (Apprivoiser ses émotions, Estime de soi, etc.) et Métier d'étudiant (prise de notes, gestion du temps, etc.)

Publications

Que sont-ils devenus? Promotion 1994, Bulletin *Vies-à-vies* et plusieurs guides (*Bien vivre le stress, Réussir ses études*, etc.)



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service d'orientation et
de consultation psychologique

343-7890

Information scolaire et professionnelle

Un premier programme d'études supérieures en janvier à la FEP?

Claude Garon

Ce n'était pas une certitude à la mi-juillet, mais il est fort possible que la Faculté de l'éducation permanente effectue une première percée dans les études supérieures en janvier prochain avec la création d'un Certificat en toxicomanies, prévention et intervention.

En plein cœur de l'été, le doyen de la FEP, M. Jacques Boucher, menait de délicates négociations pour surmonter les obstacles académiques et politiques que pose ce projet. On peut parier que les questions politiques sont de loin les plus sensibles, car c'est un secret de polichinelle que d'autres facultés, particulièrement la Faculté des arts et des sciences (FAS), ont toujours vu avec suspicion le développement de la FEP. Jusqu'à maintenant, elles ont même empêché la FEP d'offrir à ses étudiantes des baccalauréats avec appellation. On peut deviner que la FAS n'est au départ guère chaude à l'idée que la FEP mette le pied dans la porte des études supérieures.

Cela dit, note M. Boucher, l'hésitation à donner le feu vert à ce projet pourrait aussi tenir au bilan mitigé des diplômes d'études supérieures (DES) qui sont offerts dans les autres facultés. L'attrait de la clientèle pour ces programmes serait relativement faible. Par contre, l'École des Hautes Études Commerciales connaît un succès intéressant avec de tels programmes, qui sont offerts à une clientèle de formation continue dont les similitudes sont grandes avec celle de la FEP. M. Boucher, lui, est confiant : «Je pense qu'il existe un besoin chez nos étudiants pour les études supérieures. L'évolution récente des universités a cependant fait en sorte que les études supérieures ont été absor-

bées par la fonction de formation des chercheurs, au détriment de la formation professionnelle.»

UNE VÉRITABLE PRIORITÉ INSTITUTIONNELLE?

Ce projet particulier s'inscrit par ailleurs dans le débat plus large suscité par le Groupe de réflexion sur les priorités institutionnelles (GRÉPI) et le projet de réforme de l'Université qu'il pourrait proposer dans le rapport attendu pour la mi-septembre.

Le doyen de la FEP a rencontré à deux reprises les membres du GRÉPI et il a fait valoir le point de vue que l'U. de M. «peut et doit faire beaucoup plus pour la formation continue en établissant qu'il s'agit là d'une véritable priorité institutionnelle, et pas seulement d'un discours».

Boucher est confiant que le GRÉPI a bien compris son message et il croit que le Groupe de réflexion mettra tous les problèmes de la formation continue sur la table, y compris le dossier des études supérieures.

L'optimisme relatif du doyen de la FEP se fonde, entre autres éléments, sur l'importance financière de la Faculté de l'éducation permanente dans un contexte de féroce lutte entre les universités pour attirer de la clientèle. Depuis sept ou huit ans, rappelle M. Boucher, la FEP compte de 116 000 à 117 000 crédits par année, et sa clientèle est relativement stable. Il y a bien eu une pointe de 122 000 crédits il y a quelques années, mais cela s'est produit une fois seulement. Globalement, la FEP constitue donc un apport très significatif pour l'Université.

UNE NOUVELLE TABLE DE CONCERTATION

Dans un autre ordre d'idée, M. Boucher a été nommé président d'un nouveau forum des responsables de

l'éducation permanente des universités québécoises. Créée par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) dans la foulée des États généraux sur l'éducation, cette nouvelle table de concertation regroupe une quinzaine de personnes, la plupart vice-recteurs ou vice-rectrices aux affaires académiques.

La concurrence entre les universités, le développement de nouvelles technologies dans le monde de l'éducation, la loi québécoise qui oblige les entreprises à consacrer 1 % de leur masse salariale à la formation et le rôle des structures de formation continue dans les universités constituent quelques-uns des sujets abordés au cours des premières rencontres qu'à tenues la table de concertation.

À la demande même de M. Boucher, on examinera aussi les problèmes relatifs aux équivalences de cours entre les établissements et à la reconnaissance des acquis expérimentiels. On sait que ces deux questions ont été au cœur des revendications de l'AGEEFEP au cours des dernières années.

En ce qui regarde le projet pilote de reconnaissance des acquis expérimentiels que mène présentement la FEP dans les programmes de publicité et de gérontologie, M. Boucher constate que «ça ne fonctionne pas fort» puisqu'on compte sur les doigts d'une seule main le nombre de personnes qui ont soumis une demande de reconnaissance d'acquis. À ce stade-ci, M. Boucher ignore cependant les raisons de ce faible intérêt.

Que pense M. Boucher d'une éventuelle grève générale des chargé-e-s de cours pendant le trimestre d'automne? «Je suis inquiet, dit-il, mais je reste confiant que le bon sens finira par l'emporter et qu'il n'y aura pas de grève. Aucun groupe d'employés n'a intérêt à faire la grève dans la situation que vit présentement l'Université.»

Le Resto Pub



L'endroit chaud
sur le campus...
Achetez un breuvage au Bar
obtenez 2 Tacos garnis
pour 0,99\$ taxes incluses.
Coupon valide du 2 au 6 septembre dès 14 h

343-7678

Le Resto-bar des fêtes de l'Université de Montréal



Le Resto Pub
Pavillon J.A. de Sève,
2332 Édouard Monpetit
3^{ème} étage, juste au-dessus du Clandestin

Ouvert du Lundi au Vendredi, de 7:30 à Minuit!

DES DIPLÔMÉS DE LA FEP QUI S'ILLUSTRENT

N.D.L.R. : Quand on poursuit des études en se faisant continuellement rebatte les oreilles avec les difficultés de s'intégrer dans le marché du travail, il peut être réconfortant de constater que plusieurs diplômé-e-s de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal ont réussi à se démarquer et à se tailler une place de choix dans leur domaine. C'est pourquoi *Cité éducative* a pensé vous présenter le profil de trois de ces diplômé-e-s. Quels que soient votre âge et vos raisons de fréquenter la FEP, vous constaterez qu'une corde de plus à son arc peut faire une grosse différence dans une vie professionnelle.

Louise Casavant

Madeleine Saint-Jacques, présidente du Conseil, Saint-Jacques-Vallée, Young et Rubicam, diplômée de l'éducation permanente en 1972

M^{me} Madeleine Saint-Jacques appartient à la première vague de la formation continue universitaire, celle des années soixante. Elle avait à l'époque suivi un cours commercial, mais ne se sentait pas très à l'aise dans son rôle de secrétaire : «Je n'aimais pas mon travail et, par conséquent, je n'étais pas efficace.»

Un travail d'été stimulant dans un hôtel en Alberta lui fait réaliser qu'il est temps de faire ce qu'il faut pour trouver un emploi qui lui conviendrait mieux. Elle s'engage donc comme secrétaire chez Young et Rubicam, une agence de publicité qui en est à ses débuts. Elle apprend sur le tas, comme cela se fait souvent. Parallèlement, elle décide d'aller chercher le baccalauréat qui lui fait défaut en passant par le Service de l'éducation permanente de l'Université de Montréal - la Faculté sera créée quelques années plus tard - et ses cours à temps partiel. Elle mettra près de neuf ans à obtenir son diplôme.

M^{me} Saint-Jacques affirme que c'est la discipline de travail et la rigueur intellectuelle que lui ont apportées ses cours universitaires, bien plus que le diplôme en tant que tel, qui lui ont permis de gravir les échelons et d'arriver là où elle est : «C'est à l'université que j'ai découvert la joie d'aller plus loin dans tout ce que je fais, d'en faire toujours un peu plus. Il ne faut jamais se limiter à une description de tâche.» C'est également à l'université qu'elle a acquis les connaissances

dont elle avait besoin pour avancer, notamment dans le domaine de la rédaction, et qu'elle n'aurait pas pu, même avec la meilleure volonté du monde, maîtriser seule.

Gaby Lalande, «un des grands publicitaires que le Québec a connu», était à l'époque directeur du service radio et télévision chez Young et Rubicam. Il remarque chez Madeleine ce goût de découvrir, d'apprendre. Son ardeur aussi. Ils travailleront ensemble à plusieurs projets. De fil en aiguille, M^{me} St-Jacques occupe successivement les fonctions de directrice de la création, de directrice des médias et de directrice générale. Puis, en janvier 1995, elle devient, avec Louis-Éric Vallée, actionnaire majoritaire.

Avec un chiffre d'affaires de huit milliards de dollars en 1994 et 325 bureaux répartis dans 117 villes et 64 pays, Young et Rubicam est un leader mondial dans le domaine des communications commerciales. M^{me} Saint-Jacques, pour sa part, est la preuve vivante que formation continue, persévérance et goût du travail bien fait peuvent mener loin.

Luc Chabot, directeur général du Centre Jean-Lapointe pour adolescents et adolescentes, détenteur du Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation

Ayant comme objectif d'œuvrer dans le domaine de l'intervention en toxicomanies, Luc s'est tout naturellement inscrit au Certificat en toxicomanies de la FEP, le seul programme

d'étude offert dans ce domaine si on excepte le certificat de l'Université de Sherbrooke, considéré comme le «petit frère» de celui de l'Université de Montréal.

Ce qui différencie le parcours universitaire de M. Chabot de celui de la plupart des étudiants, c'est qu'il a mené de front baccalauréat et certificat. Il trouvait en effet qu'un baccalauréat faisait trop «drabe» dans le marché du travail et il cherchait une façon de bonifier sa formation, de se démarquer des autres étudiants autrement qu'en attendant la fin de son baccalauréat pour accéder à une maîtrise. Les cours donnés le soir et la possibilité d'utiliser la période estivale pour effectuer des stages répondaient à ses besoins.

Il réussit aussi à se démarquer d'une autre façon, peut-être involontairement cette fois, puisqu'en remportant le premier prix d'un concours annuel organisé par la Faculté de l'éducation permanente il obtient la chance d'effectuer un stage de près de deux mois en Europe. Ce stage lui permet d'acquérir une expérience pratique différente, d'ouvrir ses horizons. «Même s'il s'agissait d'un stage d'observation, note-t-il, il comportait une partie d'intégration pratique.»

Luc Chabot termine donc son certificat en 1990 avec 11 cours au lieu des 10 habituels, dont deux stages au lieu d'un seul. C'est un avantage pour lui qui, entre autres raisons, avait choisi le certificat de l'Université de Montréal à cause de la possibilité d'effectuer des stages, ce que n'offrait pas l'Université de Sherbrooke à l'époque. «Les stages sont importants parce qu'ils permettent d'acquérir une expérience directement liée au domaine pendant les études et même d'obtenir des lettres de références.»

Cette formation bonifiée lui sera d'autant plus utile qu'elle l'aidera à comprendre le monde de la toxicomanie dans son essence, ce qu'il considère primordial pour pouvoir y travailler efficacement : «La toxicomanie revêt un tout autre sens

selon que l'on travaille avec des personnes âgées, des adultes ou des adolescents. L'intervention dans ce domaine relève de plusieurs sciences, et c'est pourquoi on y trouve un vaste éventail de professionnels - travailleurs sociaux, médecins, etc. Le certificat nous fait faire le tour du domaine, et les stages aident à acquérir des bases, des habiletés.»

Nul doute que Luc Chabot a visé juste dans ses choix de formation : «J'ai terminé mes études un vendredi et, le dimanche soir, j'avais un emploi à plein temps.»

Aujourd'hui directeur général du Centre Jean-Lapointe pour adolescents et adolescentes, Luc Chabot, qui a participé à la création du programme, s'occupe, entre autres, des relations avec les régies régionales de la santé ainsi que des levées de fonds, et il assume la supervision clinique de pas moins de 50 employés répartis dans deux centres de service.

Silvie G. Letendre, conseillère en communication chez GCI Communications, lauréate du prix Paul-Dumont-Frenette, décerné par la Société des relationnistes du Québec, et titulaire du Certificat de relations publiques de la FEP

En 1990, M^{me} Silvie G. Letendre obtient de l'Université Concordia un baccalauréat composé d'un majeur en psychologie et d'un mineur en affaires publiques. Ce choix d'étude couvrait ses deux champs d'intérêt et lui laissait espérer de trouver un emploi permanent.

Ses études terminées, elle se retrouve cependant en pleine récession et déchantée un peu. «Ce n'était pas évident», confie-t-elle.

Après deux ans de contrats à la pige, elle commence à penser qu'il manque peut-être quelque chose à sa formation et décide de s'inscrire au Certificat de relations publiques de la FEP tout en continuant à travailler. Pourquoi un certificat plutôt qu'une maîtrise? «Je trouvais que l'enseignement offert à l'éducation permanente était plus concret, plus "pratico-pratique" comparativement à une maîtrise. Les professeurs viennent du milieu et sont plus disponibles, les étudiants ont les numéros de téléphone pour les joindre, parfois même à leur travail. Ça répondait à mes besoins.»

Pourquoi l'Université de Montréal? Aurait-elle pu trouver l'équivalent dans une autre université? «J'aurais probablement pu trouver aussi bien à l'Université McGill, mais comme j'avais déjà obtenu un diplôme d'études collégiales et un baccalauréat en anglais, j'avais le goût d'étudier en français, cette fois.»

En 1993, à la suggestion d'un de ses enseignants, M^{me} Letendre soumet à un concours destiné aux étudiants en communication un plan de communication pour un organisme à but non lucratif, un travail qu'elle avait réalisé dans le cadre d'un cours. Elle devient ainsi lauréate du prix Paul-Dumont-Frenette, catégorie individuelle, qui comporte une bourse de 500 \$ et une offre de stage. L'année suivante, après avoir suivi une moyenne de deux cours par trimestre, elle obtient son

certificat et, peu après, un emploi permanent dans une agence de relations publiques. «Je ne crois pas que ce soit l'effet du hasard. Les cours de communications externes, de gestion de crises et d'expression orale m'ont permis, en entrevue, de me démarquer des autres candidats.»

M^{me} Letendre souligne d'ailleurs que la réaction d'employeurs potentiels a toujours été positive au regard de la formation qu'elle a suivie : «Jamais ne m'a-t-on laissé entendre qu'il ne s'agissait "que" d'un certificat. Au contraire, les gens approchés ont plutôt vu le côté sérieux de ma démarche et ont considéré comme un "plus" le fait que j'aie consenti des efforts supplémentaires pour parfaire ma formation.»

Ayant fait ses preuves comme chargée de projet junior, Silvie devient, un an après son embauche, conseillère en communication, avec ses propres clients et un budget augmenté. Elle se dit très satisfaite de la formation qu'elle a reçue et qui lui a permis d'avancer professionnellement, même si elle est consciente du fait que le Certificat de relations publiques n'a peut-être pas toujours eu la bonne réputation qu'il a maintenant. «J'ai une copine qui a suivi le certificat à ses débuts et n'en a pas fait la même évaluation, mais le curriculum s'est grandement amélioré depuis. Tellement satisfaite, en réalité, qu'elle a presque convaincu sa coordinatrice, venue de France, de s'inscrire au certificat au prochain trimestre, question de lui donner l'occasion de parfaire sa connaissance du contexte québécois!

LES SERVICES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le Bureau de l'aide financière

Conseille et guide les étudiants en tout ce qui concerne le régime d'aide financière. Les heures d'ouverture varient selon les sessions et les saisons. Durant les trimestres d'automne et d'hiver, la distribution de l'aide financière régulière est également assurée à l'heure du midi. En tout temps, la messagerie vocale diffuse l'information la plus récente sur les heures d'ouverture, les arrivages, les règles de remise, les conséquences d'un abandon, etc.

Tél. : 343-6145

Pavillon J.A.-De Sève, 2332, boul. Édouard-Montpetit, 4^e étage

Le Bureau des services aux étudiants handicapés

Les conseillers rencontrent les étudiants afin de répondre à toute question relative à la vie étudiante universitaire et ils leur procurent les aides nécessaires. Sur le campus, il existe un système de transport adapté interpavillonnaire qui permet aux étudiants de se déplacer en toute facilité.

Tél. : 343-7928 ou 343-7013

Le Bureau du logement hors campus

Ce service tient à jour des listes de logements, d'appartements et de chambres disponibles dans le secteur de l'Université et dans les quartiers facilement accessibles par l'autobus et le métro. De plus, le bureau informe les étudiants sur les questions touchant l'hébergement, les baux, les relations avec les propriétaires et les sous-locations.

Tél. : 343-6533

Les Services socio-économiques, qui incluent également le Bureau des services aux étudiants étrangers et la Direction, sont situés au Pavillon J.-A. De Sève, 2332, boul. Édouard-Montpetit.

LES

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Un mot de bienvenue..

Le personnel des Services aux étudiants vous souhaite la bienvenue à l'occasion de la rentrée scolaire 1996-1997.

En feuilletant ces pages, vous trouverez sûrement le service ou l'activité qui répond à vos besoins.

Les ressources des SAE sont à votre disposition tout au long de votre séjour d'études à l'Université.

N'hésitez pas à les utiliser.



Université de Montréal
Services aux étudiants



Vous avez une idée,
un projet qui pourrait
intéresser la communauté universitaire?

Vous avez besoin d'une aide financière pour réaliser ce projet?

Le Comité des initiatives étudiantes peut vous donner le coup de pouce dont vous avez besoin.

Pour en savoir davantage sur les critères d'admissibilité et d'attribution des subventions ou pour vous procurer un formulaire, veuillez communiquer au 343-6111 poste 8626 ou vous présenter au 2101, boul. Édouard-Montpetit, bureau 220.

Voici une liste de projets subventionnés en tout ou en partie: brochure, colloque, conférence, congrès, diaporama, festival, gala, journal, journée culturelle, revue, séminaire, spectacle, symposium, tournois, etc.

LA PRÉSENCE AUX COURS N'EST PAS OBLIGATOIRE

À moins qu'elle soit «explicitement requise au regard de l'atteinte des objectifs d'apprentissage énumérés dans le plan de cours», la présence aux cours des étudiantes et des étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) n'est pas obligatoire. De plus, à moins que cela fasse partie des objectifs du cours, un étudiant-e a le choix d'effectuer un travail individuel plutôt qu'un travail de groupe.

À la demande l'AGEEFEP, telles sont les précisions que M. Nathan Ménard, vice-doyen aux études de la FEP, a inscrites dans une lettre adressée cet été à tous les chargé-e-s de cours.

En ce qui regarde la présence aux cours, une règle universitaire non écrite veut qu'elle soit facultative, mais un certain nombre de chargé-e-s de cours avaient tendance, ces dernières années, à accorder une note pour la présence aux cours. Une telle exigence est possible, mais elle doit être bien fondée et précisée dans le plan de cours.

Il en va de même pour les travaux de groupe qui doivent être «plus l'exception que la règle» et comporter un lien direct avec la nature du cours. «Lorsqu'ils ne sont pas expressément

nécessaires, [les travaux de groupe] peuvent quand même être proposés aux étudiants, mais assortis à la possibilité d'être remplacés par un travail individuel, au choix de l'étudiant», précise la lettre de M. Ménard. Rappelons par ailleurs une disposition du Règlement pédagogique de la FEP voulant que, même dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement et, qu'en aucun cas, «l'évaluation globale d'un cours ne peut porter exclusivement sur des travaux de groupe».

Dans la même lettre - ce n'est toutefois pas l'AGEEFEP qui a soulevé ces points -, M. Ménard insiste aussi sur «le respect intégral des horaires de cours, le respect des dates limites quant à la remise des résultats de l'évaluation finale, accompagnés des travaux et des examens des étudiants, et la vigilance quant aux cas de plagiat que vous pourriez soupçonner ou constater».

UN RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE MODIFIÉ

Certaines modifications ont par ailleurs été apportées au Règlement pédagogique de la Faculté, notamment au chapitre des équivalences de cours. Dorénavant, on tiendra compte de l'année où a été suivi le cours pour lequel un étudiant-e demande une équivalence et on exigera que ce cours ait

été réussi au minimum avec la note C. Un étudiant-e ne pourra obtenir en équivalences que la moitié des crédits d'un programme; l'ancienne règle était plus généreuse puisqu'elle fixait cette limite aux deux tiers, mais il s'agissait là d'une «mesure exceptionnelle».

Une disposition du Règlement pédagogique amendé précise que, «au début de chaque cours, l'enseignant indique par écrit à l'étudiant le plan de cours». Cette pratique était déjà largement répandue - entre autres, l'AGEEFEP en fait la promotion depuis plusieurs années -, mais l'obligation de présenter un plan de cours «écrit» n'était pas précisément inscrite. D'autres dispositions du Règlement ont aussi été modifiées, notamment aux chapitres de l'exclusion, de la probation et de l'admission conditionnelle.

Aride et byzantin, mais tout de même indispensable, le Règlement pédagogique est probablement l'objet d'une grande ignorance chez la plupart des étudiant-e-s. N'empêche qu'une lecture attentive, une compréhension des règles du jeu universitaire, est susceptible d'éviter bien des problèmes. En cas de doute sur l'interprétation du Règlement ou d'un problème personnel sur son application, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des plaintes et de l'information de l'AGEEFEP, au 842-3678.

SERVICE UNIVERSITAIRE DE L'EMPLOI UN «PLACEMENT» POUR VOUS

Inscrivez-vous au Service universitaire de l'emploi et profitez des opportunités suivantes :

- **Affichage quotidien des offres d'emploi** disponibles à temps plein, à temps partiel ou pour la saison estivale.
- **Rencontre individuelle avec un conseiller** qui vous aidera à cerner et à analyser vos préoccupations en matière d'emploi.
- **Participation à des ateliers sur la recherche d'emploi.** Vous y apprendrez à vous auto-évaluer, rédiger un «curriculum vitae» et à vous préparer pour une entrevue.
- **Consultation de brochures sur les employeurs** et les emplois à notre centre de documentation sur l'emploi.
- **Rencontres organisées avec les employeurs,** sous forme de sessions d'information ou lors d'événement spéciaux tels les journées-carrière ou les salons de l'emploi.

Pavillon J. A. De Sève
2332, Edouard-Montpetit
3^e étage
Tél.: 343-6736

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h à 17h
les mardi et mercredi de 17h à 19h (sur rendez-vous)



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service universitaire de l'emploi

«L'adulte qui retourne aux études ne recommence pas à zéro»

Claude Garon

«La valeur d'un diplôme acquis à l'âge adulte est relative, car elle s'ajoute à un important bagage de formation et d'expérience. L'adulte qui retourne aux études a souvent l'impression qu'il recommence à zéro. Or, ce n'est pas le cas, même si la personne étudie dans un tout autre domaine que celui où elle a travaillé. Dans le marché du travail, le diplôme constitue un élément parmi d'autres, puisque tout employeur évalue aussi la personnalité et les aptitudes de base des candidats à l'emploi. Il est donc de la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant d'intégrer ses nouvelles connaissances et de les utiliser avec créativité.»

Conseillère en formation à la Faculté de l'éducation permanente depuis plus de 20 ans - il s'agit d'un service gratuit -, M^{me} Anne Bélanger connaît à fond les problèmes des adultes qui s'engagent dans un programme de formation. Elle en a elle-même vécu l'expérience intime puisqu'elle a effectué ses études universitaires à l'âge adulte. Seulement l'an dernier, elle a rencontré 896 personnes en entrevue, sans parler des quatre rencontres de groupe organisées annuellement par les Belles soirées - deux pour le premier cycle et autant pour les cycles supérieurs -, qui portent sur le retour aux études. Environ une fois par mois, elle rencontre aussi des groupes dans les centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI), tout comme elle se rend régulièrement dans les cégeps à la même fin.

Qu'est-ce qui distingue une conseillère en formation d'une conseillère en orientation? Entre autres, la différence des besoins des personnes qui la consultent : «En général, je réfère à un conseiller en orientation une personne qui effectue un virage à 180 degrés dans

sa vie et sa carrière. Dans ce cas, il peut être utile d'approfondir la connaissance de ses intérêts et aptitudes, ce qui requiert une batterie de tests et plusieurs rencontres. Dans mon cas, j'aide plutôt les gens à faire leur bilan de formation et d'expérience, à clarifier leurs objectifs et leurs besoins de formation. En général, tout se règle en une heure.»

DES CONSTANTES

Si maints changements bouleversent le marché du travail et le monde de l'éducation ces années-ci, certains phénomènes persistent dans le temps, dont la nette prépondérance des femmes en formation continue : elles comptent en général pour les deux tiers et jusqu'à 80 % à la FEP. Ne changent pas non plus les motifs qui poussent autant hommes que femmes à retourner aux études : 70 % invoquent le perfectionnement professionnel, une notion qui va plus loin que le seul désir de survivre dans un marché du travail féroce, «car il touche aussi à la volonté des gens de se sentir compétents», pour reprendre les mots de M^{me} Bélanger. Le désir d'obtenir un diplôme universitaire ainsi que le plaisir d'apprendre constituent aussi des motifs significatifs dans toutes les recherches depuis plus de 20 ans.

DE NOMBREUX CHANGEMENTS

Cela dit, la clientèle n'est plus tout à fait la même, comme l'explique M^{me} Bélanger : «Il y a 20 ans, le Québec était encore en période de rattrapage scolaire; la société était en plein essor économique. Souvent, les gens venaient à l'université pour réaliser un vieux rêve. Il y a certes des exceptions, mais la population adulte d'aujourd'hui a majoritairement apprivoisé l'Université. La mise à jour des connaissances est devenue un impératif. On observe aussi que les gens sont plus scolarisés à leur entrée à l'université.»

D'autres types de clientèles adultes frappent à la porte du service de conseil en formation de la FEP, entre autres un nombre grandissant d'immigrants et d'immigrantes qui n'ont pas d'expérience de travail au Québec et qui doivent souvent faire aussi reconnaître des études effectuées à l'étranger. L'Université de Montréal compte d'ailleurs un spécialiste dans ce dernier domaine. Cette présence accrue des immigrants n'est sans doute pas étrangère aux étroites relations qu'ont tissées M^{me} Bélanger et ses collègues avec le réseau des COFI et le ministère des Communautés culturelles.

«Surtout depuis quelques années, observe M^{me} Bélanger, je vois également de plus en plus de gens à la retraite ou sur le point de l'être, des gens qui ont acquis l'indépendance financière et qui souhaitent entreprendre une nouvelle étape de leur vie en étudiant à l'université, souvent à plein temps et dans toutes sortes de domaines. Pour eux, la rentabilité financière des études ne se pose évidemment pas.»

D'autres besoins se manifestent, qui existaient peu ou prou auparavant. M^{me} Bélanger mentionne à cet égard l'intérêt accru de nombreux adultes pour les études supérieures, notamment de la clientèle proprement dite de la FEP, ainsi que de fréquentes demandes de renseignement sur la reconnaissance des acquis expérimentiels. «Les gens, dit-elle, se demandent comment faire reconnaître leurs acquis. C'est d'ailleurs la question que tout le monde se pose dans le monde de l'éducation, où la reconnaissance des acquis est encore embryonnaire. Il existe aussi une confusion, car ce ne sont pas les acquis eux-mêmes qu'on peut reconnaître, mais bien les savoirs qui en ont résulté. Il y a tout un travail d'information à faire auprès des adultes sur cette question. Que ce soit par le portfolio ou autrement, il faudrait de toute façon faire régulièrement le bilan de ses apprentissages, ne serait-ce que pour faire valoir ses

compétences en entrevue pour un emploi.»

De plus, alors que personne n'évoquait cette question il y a 10 ou 20 ans, environ la moitié des gens qui viennent consulter M^{me} Bélanger s'informent du coût des études universitaires. Il existe aussi un intérêt croissant pour l'enseignement à distance, encore que ce dernier ne soit pas une panacée. «En général, explique M^{me} Bélanger, les étudiants tiennent à la stimulation que leur procure la fréquentation des condisciples de la classe. Je propose souvent aux gens d'opter pour la formule mixte, par exemple un cours en classe et un cours à distance».

L'avenir, lui, comment s'annonce-t-il? Les spécialistes du monde du travail s'entendent pour dire que l'époque de l'emploi garanti à vie est bel et bien révolu et que nous sommes entrés dans une culture de formation continue qui exige de maintenir sans cesse ses compétences à jour et d'acquérir de la polyvalence. «Les gens, de dire M^{me} Bélanger, doivent apprendre à composer avec l'incertitude. Il faut qu'ils se voient

autrement sur le marché du travail, qu'ils soient plus créatifs, plus actifs, car les débouchés ne sont plus standards. Il se trouve même certains spécialistes pour affirmer que la notion même de "carrière" est devenue désuète.»

Les adultes qui étudient, et plus particulièrement les femmes, se heurtent à une difficulté majeure : concilier leurs études avec leurs responsabilités familiales et professionnelles. Étudier, c'est en effet ajouter une nouvelle occupation dans sa vie, une occupation qui exige temps et énergie, ce qui réduit forcément la disponibilité du conjoint et du parent. «Le support de l'entourage est extrêmement important, c'est un facteur déterminant. Sans ce support, les études s'effectueront dans des conditions extrêmement difficiles», rappelle M^{me} Bélanger.

Par ailleurs, il faut beaucoup de temps pour terminer un programme en étudiant à temps partiel, et il est donc très tentant de prendre les bouchées doubles en s'inscrivant à plusieurs cours. Encore là, il y a un danger, celui de surestimer sa disponibilité et de ne plus être

en mesure d'assumer toutes ses obligations. «Or, insiste M^{me} Bélanger, en raison même de la longueur des études, il est très important d'éprouver du plaisir à étudier», ce qui n'est pas possible lorsque la personne est minée par le stress.

Que pense M^{me} Bélanger des doutes qui reviennent périodiquement sur la valeur des programmes offerts en formation continue? «À l'Université de Montréal, j'ai connu les périodes de l'extension de l'enseignement et du service de l'éducation permanente, puis celle de la Faculté de l'éducation permanente. Les programmes de certificats, eux, ont été créés il y a plus de 25 ans. Si ça ne répondait pas à un besoin, les gens auraient cessé depuis longtemps de s'y inscrire.»

Comme cela se produit souvent, une fois le magnétophone fermé, M^{me} Bélanger glisse une petite phrase qui explique peut-être la réputation sans tache dont elle jouit auprès des étudiantes et des étudiants : «Après tant d'années, je reste émerveillée devant la diversité des histoires de vie et la façon dont les gens s'adaptent au changement, à l'environnement.»

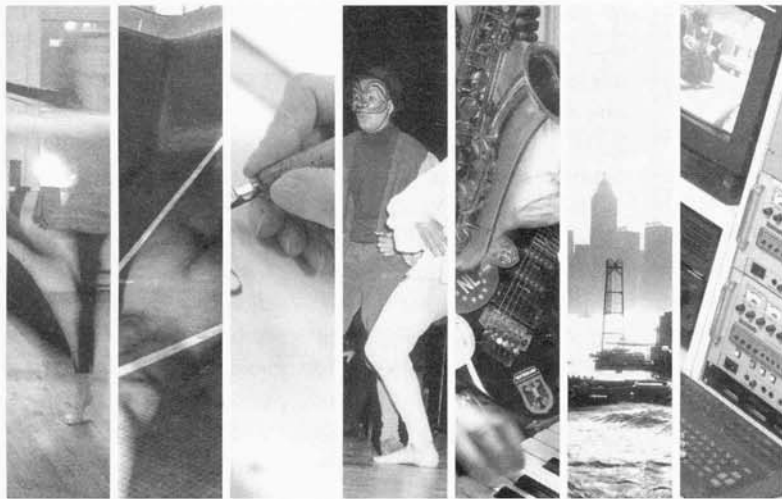
SAC

Service des activités
culturelles

Université de Montréal

FAITES-VOUS PLAISIR!

*Offrez-vous le cadeau que nous vous proposons
parmi près de 120 différents ateliers :
arts plastiques, cinéma, communication, danse,
développement personnel, mieux-vivre, musique,
photographie, science et nature, théâtre et vidéo.*



INSCRIPTIONS du 9 au 13 septembre 1996

De 9 h 30 à 20 h

En personne au
2332, boul. Édouard-Montpetit
2^e étage, bureau C-2524

Par téléphone au 343-6524
(sauf pour les tarifs spéciaux)

Cartes de crédit et de débit acceptées.

INFORMATION
343-6524

*Procurez-vous notre nouveau
programme annuel*



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des activités culturelles

Un sommet universitaire

Les fédérations étudiantes universitaires ainsi que les fédérations syndicales d'employé-e-s des universités ont uni leurs efforts pour organiser un Sommet universitaire qui se tiendra en novembre. Les participant-e-s chercheront à accoucher d'une déclaration commune en vue du grand Sommet socio-économique québécois, également prévu un peu plus tard le même mois. La volonté de trouver des convergences d'intérêts de tous les groupes et le rôle de

l'université dans la société seront au cœur des pourparlers. On débattera en particulier de la qualité de l'enseignement, de l'accessibilité aux études universitaires et, bien sûr, de la part du financement des universités que devraient assumer respectivement l'État, les employeurs et les étudiant-e-s. La Coalition des associations et syndicats de l'Université de Montréal (CASUM) est à l'origine de cet événement, qui se tiendra à l'Hôtel du Parc, à Montréal.

La FAEUQEP aux États généraux

La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) fera partie du club très sélect des participant-e-s à la Table nationale des États généraux sur l'éducation, qui siège les 4, 5 et 6 septembre. La Fédération sera en bonne compagnie pour faire valoir

les besoins et priorités en formation continue puisque l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) et l'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) y ont aussi été invités. L'AGEEFEP est membre de ces trois organismes.

Un nouveau membre de la FAEUQEP

L'Association des étudiants des certificats hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AECHCUQTR) a joint officiellement, en février dernier, les rangs de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP). On sait que les deux autres membres de la Fédération sont l'AGEEFEP et l'Association étudiante de l'éducation permanente de l'Université McGill (MACES). C'est

d'ailleurs en s'inspirant de la FAEUQEP que les associations d'étudiant-e-s à temps partiel de l'Ontario se sont réunies à Hamilton, le 17 août dernier, pour créer leur propre fédération. Accompagné du vice-président, M. Steve Alexandris (MACES), le président de la FAEUQEP, M. Denis Sylvain, a d'ailleurs participé à ce congrès de fondation. Il y a prononcé une allocution sur l'impact et les avantages pour les associations étudiantes de se fédérer.

Remise des diplômes à Québec

Un projet sur lequel le Conseil régional de Québec (CRQ) de l'AGEEFEP planche depuis un bon moment se réalisera finalement en octobre : la remise officielle, à Québec même, des certificats et baccalauréats des étudiant-e-s de la

Faculté de l'éducation permanente de la région de la Vieille Capitale. La cérémonie, que présidera le doyen de la FEP, M. Jacques Boucher, est organisée conjointement par la Faculté et le CRQ. Elle aura lieu au Collège Saint-Charles-Garnier.

L'ADDIMMUM

L'acronyme est certes un peu bizarre, mais sachez que l'ADDIMMUM désigne l'Association des diplômées et diplômés d'intervention en milieu multiethnique de l'Université de Montréal, la seule association d'anciens étudiant-e-s parmi tous les programmes de la FEP. Au nombre de ses objectifs, l'ADDIMMUM vise à faire reconnaître le certificat dans le marché du travail, à offrir un service d'interprète, à constituer une banque d'emploi et à organiser des activités sociales. L'Association a notamment produit un Réper-

toire de ses membres en 1996 et organisé une exposition de peinture à la FEP. Les personnes suivantes, élues le 14 mars dernier, composent le bureau exécutif : Nicole Ménard, présidente; Jorge Orlando Rojas, vice-président; Lazé Leskay, trésorier; et Lina Cortas, secrétaire. Gladys Balmir (répertoire), Lina Costas (loisirs), Hélène Painchaud (emploi) et Benoît Cordeau (promotion) sont responsables des différents comités. M^{me} Nicole Cardinal, la responsable du programme, donne un sérieux coup de pouce à l'Association.

Prix interculturels

Le Programme d'intervention en milieu multiethnique est aussi le seul qui organise annuellement une remise de certificats aux nouveaux diplômé-e-s. La dernière promotion n'a pas fait exception et, comme à l'habitude, l'événement a été très couru. Le clou de la soirée? La remise des prix interculturels et d'équité en emploi. Ainsi, la présidente du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, M^{me} Véra Danyluk, a décerné l'un des deux prix du projet interculturel à M^{me} Marie-Carole Toussaint, qui a proposé au CLSC Parc Extension un projet de soutien à l'intention

des jeunes mamans qui vivent leur première expérience de parent. M. François Lemieux, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, a remis un prix similaire à M^{me} Danielle Marcotte, auteure de *Le Tour du monde par les contes*, un outil pédagogique pour les professeurs de français de troisième secondaire. Pour la première fois, Bell Canada a pour sa part offert une bourse de 300 \$ pour le prix Équité en matière d'emploi. Le récipiendaire est M. Gilles Fontaine, auteur d'un travail intitulé *Identification des obstacles à l'obtention de stages pour les étudiants d'origine étrangère*.

Une nomination pour le président de l'AGEEFEP

La ministre de l'Éducation, M^{me} Pauline Marois, a nommé le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, comme «représentant étudiant du milieu universitaire au sein du Comité d'accréditation institué en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (chapitre A-3.01)», pour reprendre les mots mêmes de la lettre de M^{me} Marois, portant la date du 3 juin 1996. On sait que l'AGEEFEP, qui est elle-même accréditée, s'intéresse depuis plusieurs années à cette loi. L'Association a même été à l'origine des amendements que l'Assem-

blée nationale a votés au début des années quatre-vingt dix. L'un de ces amendements a entraîné la reconnaissance de l'éducation permanente comme l'une des trois catégories d'étudiants, les deux autres étant évidemment le premier cycle et les études supérieures. Outre l'étude des cas litigieux d'accréditation d'associations étudiantes, le Comité a pour mandat de conseiller la ministre sur les améliorations éventuelles à apporter à cette loi, qui a été adoptée au début des années quatre-vingt et qui est probablement unique au monde. Le mandat de M. Martin est d'une durée de deux ans.

L'assemblée générale de l'AGEEFEP

Peu de détails étaient arrêtés au moment d'aller sous presse, mais il est assuré que l'AGEEFEP tiendra une assemblée générale le 17 novembre prochain, un dimanche, au Pavillon 3200 Jean-Brillant. Cette assemblée générale, qui remplace ce qu'on a appelé

jusqu'à maintenant le Conseil de direction élargi, portera principalement sur les finances de l'Association, et tous les membres peuvent y participer. Les personnes intéressées pourront en savoir davantage sous peu en communiquant avec l'AGEEFEP, au numéro 842-3678.

La FEP a décerné 755 baccalauréats

Plus de 1 000 personnes ont participé en mai dernier à la Collation des grades de la Faculté de l'éducation permanente, une soirée dont le succès et l'émotion ne s'émoussent pas au fil des ans. À la FEP, contrairement aux autres facultés, ce sont les enfants qui assistent à la diplomation officielle de leurs parents! Cela explique peut-être le cachet très particulier de l'événement. Au total, on a dénombré 755

bacheliers et bachelières de la FEP en 1995, soit 13,7 % des 5 500 baccalauréats décernés dans l'ensemble de l'Université de Montréal. La FEP a été la seule responsable de la formation de 239 des nouveaux diplômé-e-s; les 516 autres ont été formés conjointement avec d'autres facultés ou écoles de l'U. de M. Rappelons que la Collation des grades est organisée conjointement par la FEP et l'AGEEFEP.

Recherché : un siège au Conseil de l'université

Conjointement avec la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), l'AGEEFEP a réclamé officiellement, le 23 avril dernier, la création d'un troisième poste de représentant étudiant au Conseil de l'Université, l'instance suprême de l'Université de Montréal. Présentement, la Charte et les Statuts de l'établissement prévoient que deux étudiant-e-s siègent au Conseil; tous deux sont nommés par la FAECUM en vertu de sa double accréditation au premier cycle et aux études supérieures. L'AGEEFEP, qui est officiellement accréditée comme représentante de l'éducation permanente depuis son dernier référendum, a toutefois droit à un

siège. Cela, le recteur, M. René Simard, le reconnaît volontiers dans sa réponse, datée du 7 juin. Parce qu'amender la Charte et les Statuts serait complexe et long, M. Simard privilégie la voie d'accorder le nouveau siège par cooptation lorsque l'un des postes deviendra vacant. Encore faudra-t-il qu'une éventuelle décision en ce sens soit approuvée par les trois quarts des membres du Conseil. M. Simard n'a par ailleurs guère laissé d'ouverture à une demande des deux associations étudiantes d'accorder un poste d'observateur à un troisième étudiant jusqu'à ce qu'un troisième siège soit disponible. L'affaire est à suivre, car l'AGEEFEP n'a pas l'intention de laisser cette revendication légitime sur la glace!

ANDRÉ LEGAULT, AVOCAT

ALARIE, LEGAULT
BEAUCHEMIN
PAQUIN, JOBIN
& BRISSON
A V O C A T S

1259, rue Berri, 10^e étage
Montréal, Québec H2L 4C7
Téléphone: (514) 844-6216
Télécopieur: (514) 844-8129

NOUVEAU CERTIFICAT EN MAINTIEN À DOMICILE

La FEP réagit rapidement au virage ambulatoire

La Faculté de l'éducation permanente a réagi très rapidement au virage ambulatoire du réseau de la santé. À la rentrée de septembre, le nouveau Certificat en maintien à domicile accueille en effet sa première cohorte d'étudiants et d'étudiantes, essentiellement des professionnels de la santé et des services sociaux. Si l'on en juge par l'enthousiasme de l'imposant aréopage qui a assisté au lancement officiel, le 23 avril dernier, le nouveau programme est promis à un brillant avenir.

Que de louanges, en effet, pour l'initiative de la FEP, que le directeur du CLSC Côte-des-Neiges, M. Jacques Loignon, a qualifiée d'«une des rares bonnes nouvelles» de l'année dans le réseau de la santé. Même son de cloche de M^{me} Jeanne d'Arc Vaillant, directrice générale de la Fédération des CLSC du Québec, de M. Louis Côté, directeur des relations avec la communauté à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, et de M. Michel Larivière, directeur général de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Tous font partie de la trentaine de professionnels et d'organismes du monde de la santé qui ont été étroitement consultés dans la définition du programme.

UNE NOUVELLE RÉALITÉ

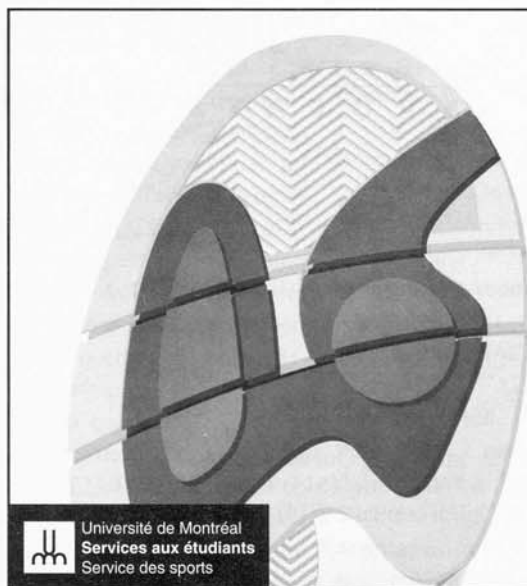
Outre l'enthousiasme pour le Certificat en maintien à domicile, les invités partageaient le même optimisme quant au succès du virage ambulatoire, dont un système efficace de soins à domicile constitue la clé. «La meilleure solution, celle qui favorise la réhabilitation du patient, ce sera toujours d'être à domicile», affirme ainsi le directeur général de l'Hôtel-Dieu. «Tout évolue, tout change, et c'est souvent pour le mieux. Qui regrette la disparition des orphelinats et de l'Institut des sourds?», a noté pour sa part M^{me} Vaillant, en rappelant que les CLSC sont engagés dans les soins à domicile depuis une bonne vingtaine d'années, et que ce secteur compte pour 30 à 40 % de leur budget. Les besoins sont également appelés à croître, a-t-elle aussi indiqué, puisque le Québec comptera 422 000 personnes âgés de plus de 75 ans en 2001. Sur le plan budgétaire, M. Côté a souligné que le budget consacré aux soins à domicile dans Montréal-Centre est passé de 85 à 120 millions de dollars, ce qui représente l'équivalent du budget d'un grand hôpital.

Philosophe, le doyen de la FEP, M. Jacques Boucher, a rappelé que deux attitudes fondamentales se manifestent dans les périodes de grands dérangements comme celle qui est la nôtre : le

refus, le repli sur soi ou, au contraire, la volonté d'aller au devant des bouleversements. C'est évidemment cette dernière attitude qu'a choisie la FEP, ce qui requiert «réflexion, recherche, savoir et intervention», pour reprendre ses mots.

On devine en effet que, en raison même du fait qu'elle s'effectue dans l'intimité des gens, l'intervention à domicile nécessite du doigté, de l'intelligence et une forte capacité à entrer en relation avec l'autre. La seule énumération des titres de cours du bloc obligatoire est à cet égard éloquent : Services à domicile, orientation et organisation; Approche globale des besoins et des outils; L'aide en milieu naturel; et Aspects éthiques et légaux du maintien à domicile. La variété de la trentaine de cours répartis dans les quatre autres blocs assure aussi que les étudiants et étudiantes pourront suivre un cheminement adapté à leurs besoins. Ainsi en est-il, par exemple, du cours Soutien aux personnes atteintes du VIH-SIDA.

Notons enfin que la responsable du programme est M^{me} Paule Savignac (514) 343-6982. On peut par ailleurs obtenir de l'information en composant les numéros suivants : de Montréal : (514) 343-6090; de l'extérieur : 1-800-363-8876



CÉPSUM

- Vaste complexe sportif sur le campus
- Installations variées
- Salle d'entraînement moderne
- Activités pour les adultes et les jeunes

2100, Édouard-Montpetit, Édouard-Montpetit
343-6150

20 ANS D'ACTION AVEC VOUS!

LE PETIT ROBERT L'EXPLIQUE :

PLAÏNTE [plet] n.f. — v. 1100 dr.; de *plaindre*
1. (*plaint* v. 1160) Expression vocale de la douleur (par des paroles ou des cris, des gémissements). FIG. Chant, cri ou son qui évoque la plainte ou que l'on compare à une plainte. 2. (1538) Expression du mécontentement que l'on éprouve ♦ blâme, doléance, grief, murmure, protestation, réclamation, reproche. «de justes plaintes et des revendications trop bien fondées» ♦ Adresser une plainte collective à la direction. Sujet, motif de plainte. 3. (v. 1100) Dénonciation en justice d'une infraction par la personne qui affirme en être la victime. Déposer une plainte contre un agresseur, contre X ♦ accuser, dénoncer ; plaignant. — LOC. Porter plainte contre qqn, contre X.

L'AGEEFEP L'APPLIQUE :

Vous êtes étudiant ou étudiante à la Faculté de l'éducation permanente ? Vous croyez que vos droits ne sont pas respectés ? Composez sans tarder le 842-3678 ou le 1-800-563-3678.

Le service des plaintes de l'AGEEFEP, c'est pour vous et c'est confidentiel !



L'association générale des étudiantes et des étudiants de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

LA COMPÉTENCE

RECONNUE



Université de Montréal



CERTIFICAT EN MAINTIEN À DOMICILE

NOUVEAU

Prenez le virage ambulatoire !

Nous sommes tous interpellés par les bouleversements au sein de notre système de santé.

Ce programme unique vous apporte un complément de formation indispensable pour intervenir dans les services de maintien à domicile.

DATE LIMITE D'ADMISSION :

LE 1^{er} NOVEMBRE 1996

RENSEIGNEMENTS :

Faculté de l'éducation permanente
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, 3^e étage
Métro Côte-des-Neiges

(514) 343-6090

1 800 363-8876

<http://www.umontreal.ca/>